

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance: 9 octobre 2023

Présidence: Mme Daniela Nagy

Objet: PRÉAVIS 14/2023 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis no 14/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ; Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ; Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix pour et 1 abstention



- 1. d'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
- 2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
- 3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2023.

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2023.

La Présidente La Secrétaire

Daniela Nagy Catherine Fonjallaz